L'Histoire m'acquittera

Messieurs les magistrats[1]

Jamais un avocat[2] n'a dû exercer son métier dans des conditions si difficiles ; jamais on n'avait accumulé tant d'irrégularités patentes contre un accusé. L'un et l'autre ne font qu'un en l'occurrence : l'avocat n'a même pas pu compulser le dossier d'instruction[3] ; l'accusé, lui, est enfermé dans une cellule solitaire depuis maintenant soixante-seize jours, maintenu totalement et absolument au secret, au déni de toutes les prescriptions humaines et légales[4].

Celui qui parle ici abhorre de toute son âme la vanité puérile, et ni son état d'esprit ni son tempérament ne le porte à faire des effets de manches ou des déclarations sensationnelles. Deux motifs expliquent pourquoi j'ai dû assumer ma propre défense devant cette Chambre[5] : 1) parce qu'on m'en a pratiquement privée ; 2) parce que seul celui qui a été blessé si profond et a vu sa patrie si désemparée et la justice si avilie peut parler à une occasion semblable en des mots qui soient sang du cœur et entrailles de la vérité.

Les compagnons généreux qui ont voulu me défendre n'ont pas manqué, et le barreau de La Havane[6] avait nommé un magistrat compétent et courageux, Me Jorge Pagliery, son doyen, pour me représenter à cette cause-ci. On ne lui a pas permis toutefois de remplir sa mission : les portes de la prison se sont fermées devant lui chaque fois qu'il a tenté de me voir ; ce n'est qu'au bout d'un mois et demi que, après intervention de la Cour, on lui a concédé dix minutes pour s'entretenir avec moi en présence d'un sergent du Service de renseignement militaire[7]. Un avocat est censé converser en privé avec son client[8], et ce droit est respecté partout dans le monde, sauf s'il s'agit d'un prisonnier de guerre cubain aux mains d'un despotisme implacable qui ne reconnaît pas de règles légales ni humaines. Ni Me Pagliery[9] ni moi-même n'étions disposés à tolérer cette sale supervision de nos armes en vue de l'audience. Voulait-on savoir d'avance par hasard par quels moyens nous allions faire voler en

éclats les mensonges fabuleux qu'on avait élaborés autour des faits de la caserne Moncada et mettre à nu les terribles vérités qu'on souhaitait occulter à tout prix ? C'est alors que nous avons décidé que, recourant à ma condition d'avocat, j'assumerais moi-même ma propre défense.

Cette décision, écoutée et transmise par le sergent du SIM, provoqua des craintes inouïes ; on eût dit qu'un elfe moqueur se complaisait à leur dire que, par ma faute, les plans allaient totalement rater. Et vous savez pertinemment, messieurs les magistrats, combien on a exercé de pressions pour qu'on me prive aussi de ce droit consacré à Cuba par une longue tradition. La Chambre n'a pu accepter ces prétentions parce qu'elle eût laissé alors un accusé absolument sans défense[10]. L'accusé qui exerce à présent ce droit ne taira pour rien au monde ce qu'il doit dire. Et j'estime devoir expliquer, avant tout, à quoi a été due la mise au secret féroce à laquelle j'ai été soumis[11] ; quel a été l'objectif que l'on recherchait en me réduisant au silence ; pourquoi l'on a ourdi des plans, que connaît cette Chambre, pour m'assassiner[12] ; quels sont les faits gravissimes que l'on prétend occulter au peuple ; quel a été le secret de toutes les choses étranges qui se sont passés à ce procès. Voilà ce que je me propose de faire en toute clarté.

Vous avez qualifié en public ce procès comme le plus important de l'histoire républicaine[13], et si vous l'avez cru sincèrement, alors vous n'auriez pas dû permettre qu'on le salisse par tant de railleries à votre autorité. La première audience du procès s'est déroulée le 21 septembre[14]. Au milieu d'une centaine de mitraillettes et de baïonnettes qui envahissaient scandaleusement la salle de justice, plus de cent personnes ont pris place sur le banc des accusés[15]. Une grande majorité était étrangère aux faits et se retrouvait en prison préventive depuis bien des jours, après avoir souffert toutes sortes de vexations et de mauvais traitements dans les cachots des corps répressifs[16], mais le reste des accusés, bien moins nombreux, étaient là de pied ferme, disposés à confirmer avec fierté leur participation à la bataille pour la liberté, à donner un exemple d'abnégation sans précédent et à libérer des griffes de la prison ce groupe de personnes qui avait été inclus en toute mauvaise foi dans le procès[17]. Ceux qui s'étaient combattus déjà une fois s'affrontaient de

Livre_Castro_2:Mise en page 1 26/08/2013 15:32 Page 25

nouveau. Une autre fois, la cause juste était de notre côté ; on allait assister au terrible combat de la vérité contre l'infamie. Et le régime ne s'attendait sûrement pas à la catastrophe morale qui s'approchait !

Comment maintenir toutes ses fausses accusations ? Comment empêcher que l'on sache ce qu'il s'était passé en réalité quand tant de jeunes étaient prêts à courir tous les risques : prison, torture et mort, le cas échéant, pour le dénoncer devant la Cour ?

On m'a cité à la barre à cette première audience et on m'a soumis à un interrogatoire de deux heures : j'ai répondu aux questions de monsieur le procureur[18] et des vingt avocats de la défense[19]. J'ai pu prouver, chiffres exacts et données irréfutables à l'appui, combien d'argent nous avions investi, comment nous l'avions obtenu[20] et combien d'armes nous étions parvenus à réunir[21]. Je n'avais rien à cacher, parce qu'en fait tout avait été obtenu au prix de sacrifices sans précédents dans nos luttes républicaines[22]. J'ai parlé des objectifs qui inspiraient notre lutte et de l'attitude humaine et généreuse que nous avions eue à tout moment envers nos adversaires. Si j'ai pu remplir ma tâche en prouvant qu'aucun des accusés faussement impliqués dans cette Cause n'avait participé directement ou indirectement à l'attaque[23], je le dois à l'adhésion et au soutien total de mes héroïques compagnons, car j'ai dit qu'ils ne rougiraient pas ni ne se repentiraient de leur condition de révolutionnaires et de patriotes par peur des conséquences éventuelles. On ne m'a jamais permis de leur parler en prison, et pourtant nous pensions tous faire exactement pareil. En fait, quand les hommes ont à l'esprit le même idéal, rien ne peut les isoler les uns des autres, ni les murs d'une cellule ni la terre des cimetières, parce qu'un même souvenir, une même âme, une même idée, une même conscience et une même dignité les motivent tous[24].

Dès lors, l'édifice de mensonges infâmes que le gouvernement avait édifié autour des faits s'est effondré comme un château de cartes, au point que monsieur le procureur comprit combien il était absurde de maintenir en prison toutes les personnes qu'on accusait d'auteurs intellectuels et réclama aussitôt pour elles la libération conditionnelle[25].

Une fois conclue ma déposition à cette première audience[26], j'ai demandé à la cour l'autorisation de délaisser le banc des accusés et d'occuper une place parmi les avocats de la défense, ce qui m'a été en effet concédé. La mission que je considérais la plus importante à ce procès commençait dès lors pour moi : détruire totalement les calomnies aussi fourbes et misérables qu'impudiques qu'on avait proférées contre nos combattants et mettre à nu d'une manière irréfutable les crimes épouvantables et répugnants commis contre les prisonniers, en dévoilant à la face de la nation et du monde le malheur infini de ce peuple qui souffre l'oppression la plus cruelle et la plus inhumaine de toute son histoire.

La seconde audience s'est déroulée le mardi 22 septembre[27]. Dix personnes à peine avaient déclaré, et j'étais déjà parvenu à mettre en évidence les assassinats perpétrés dans la zone de Manzanillo[28], établissant en particulier, et le faisant constater par écrit, la responsabilité directe du capitaine qui commandait ce poste militaire[29]. Trois cents personnes devaient encore déclarer[30]. Qu'adviendrait-il lorsque, fort d'une quantité écrasante de données et de preuves réunies[31], j'interrogerais devant la chambre les militaires eux-mêmes responsables de ces faits ? Le gouvernement pouvait-il se permettre que je le fasse en présence du nombreux public qui assistait aux séances, des reporters de la presse, des avocats de toute l'île et des leaders des partis de l'opposition qu'on avait stupidement assis au banc des accusés pour qu'ils puissent écouter de tout près tout ce dont on parlerait là ? Il aurait dynamité la salle, avec tous ses magistrats dedans, plutôt que de le permettre !

Il a eu l'idée de me soustraire au procès[32] et il y a procédé *manu militari*. Le vendredi 25 septembre au soir, à la veille de la troisième audience, deux médecins de la prison[33] se sont présentés dans ma cellule, visiblement gênés : « Nous venons te faire un examen », m'ont-ils dit. « Et qui s'intéresse tant à ma santé ? » leur ai-je demandé. En fait, j'ai compris le but de leur visite dès que je les ai vus. Ils se sont portés en gentlemen et m'ont expliqué la vérité : le colonel Chaviano[34] était arrivé à la prison ce même après-midi et leur avait dit que « je causais un tort terrible au gouvernement au procès », qu'ils devaient signer un certificat attestant que j'étais malade et que je ne pouvais donc plus assister

Livre_Castro_2:Mise en page 1 26/08/2013 15:32 Page 27

aux audiences. Les médecins m'ont aussi dit qu'ils étaient prêts à démissionner et à s'exposer aux poursuites, qu'ils s'en remettaient à ma décision. Il était dur pour moi de leur demander de se sacrifier sans plus, mais je ne pouvais absolument pas permettre, par ailleurs, que ces menées-là aboutissent. Je me suis borné à leur répondre, afin qu'ils décident en leur âme et conscience : « Vous saurez quel est votre devoir ; je sais bien quel est le mien[35]. »

Après s'être retirés, ils ont signé le certificat[36]. Je sais qu'ils l'ont fait parce qu'ils croyaient de bonne foi que c'était la seule manière pour eux de me sauver la vie qu'ils voyaient très en danger[37]. Je ne me suis pas engagé à garder silence sur ce dialogue ; je n'ai d'engagement qu'envers la vérité, et si la dire risquait en l'occurrence de faire du tort à l'intérêt matériel de ces bons professionnels, je lave leur honneur qui vaut bien plus. Ce même soir[38], j'ai rédigé une lettre à ce tribunal pour dénoncer le plan qu'on ourdissait contre moi et réclamer la visite de deux médecins légistes afin qu'ils certifient que j'étais en très bonne santé, affirmant que si, pour sauver ma vie, je devais permettre une telle manigance, je préférais mille fois la perdre. Pour bien faire comprendre que j'étais résolu à me battre seul contre tant de bassesse, j'ai ajouté à mon écrit cette pensée du Maître : « Un principe juste du fond d'une caverne peut plus qu'une armée[39]. » Voilà la lettre que, comme le sait le tribunal, Me Melba Hernández[40] a présentée à la troisième audience du procès, le 26 septembre[41]. J'ai pu la lui faire parvenir malgré la vigilance implacable qui pesait sur moi[42]. Cette lettre a bien entendu provoqué aussitôt des représailles : Me Hernández a été mise au secret[43] et comme moi, je l'étais déjà, on m'a confiné à l'endroit le plus reculé de la prison[44]. Depuis, tous les accusés ont été fouillés minutieusement, de la tête aux pieds, avant de partir pour la Cour.

Les médecins légistes sont venus le 27 et ont certifié que j'étais effectivement en parfaite santé[45]. Toutefois, malgré les ordres réitérés de ce tribunal, on ne m'a plus permis d'assister à aucune audience du procès[46]. Ajoutez à ceci que tous les jours des inconnus distribuaient des centaines de pamphlets apocryphes où l'on parlait de me faire échapper de prison, un alibi stupide pour m'éliminer physiquement sous prétexte d'éva-

sion[47]. Ces visées ayant échoué grâce à la dénonciation opportune d'amis en état d'alerte et la fausseté du certificat médical ayant été découverte, il ne leur est plus resté d'autres solutions, pour empêcher mon assistance au procès, que de se moquer du tribunal d'une manière déclarée et éhontée[48]…

C'est là un cas insolite, messieurs les magistrats : un régime qui a peur de faire comparaître un accusé devant la cour ; un régime de terreur et de sang qui s'épouvante devant la conviction morale d'un homme sans défense, désarmé, mis au secret et calomnié. Ainsi, après m'avoir privé de tout, on me privait finalement du procès où j'étais le principal accusé. Tenez compte du fait que ceci se réalisait alors que les garanties constitutionnelles étaient suspendues et que la Loi d'ordre public[49] et la censure de la radio et de la presse fonctionnaient à fond[50]. Quels crimes horribles aura donc commis ce régime pour tant redouter la voix d'un accusé ?

Je dois mettre l'accent sur l'attitude insolente et irrespectueuse que les chefs militaires ont constamment eue à votre égard. Autant de fois cette cour a ordonné la fin de la mise au secret inhumaine qui pesait sur moi, autant de fois elle a ordonné que mes droits les plus élémentaires soient respectés, autant de fois elle a demandé que je sois présenté au procès, et autant de fois elle a été bafouée ; tous ses mandats ont été ignorés l'un après l'autre[51]. Pis encore : dans la salle même, lors des première et deuxième audiences, on a placé à côté de moi une garde prétorienne pour m'empêcher d'entrer en communication avec qui que ce soit, même durant les pauses, pour bien laisser comprendre que, non plus seulement dans la prison, mais même à la Cour et en votre présence, on ne faisait aucun cas de vos dispositions. Je pensais soulever ce problème à l'audience suivante comme un simple point d'honneur pour la Cour, mais… je n'y suis plus revenu. Et si, en échange d'un tel irrespect, on nous amène ici pour que vous nous expédiez en prison au nom d'une légalité qu'ils sont les seuls à violer depuis le 10 mars[52], quel triste rôle l'on veut alors vous imposer ? Assurément, la maxime latine : *cedant arma togae* n'a jamais été appliquée une seule fois dans ce cas. Je vous prie de tenir tout à fait compte de cette circonstance.

Livre_Castro_2:Mise en page 1 26/08/2013 15:32 Page 29

Mais toutes les mesures se sont avérées absolument vaines, parce que mes courageux compagnons, faisant preuve d'un civisme sans précédent, ont rempli absolument leur devoir.

« Oui, nous sommes allés combattre pour la liberté de Cuba et nous ne nous repentons pas de l'avoir fait », ont-ils dit les uns après les autres quand ils étaient appelés à déclarer ; et aussitôt, faisant preuve d'une virilité impressionnante, s'adressant à la Cour, ils ont dénoncé les crimes horribles commis contre les corps de nos frères. Bien qu'absent, j'ai pu suivre le procès depuis ma cellule dans tous ses détails, grâce aux prisonniers de Boniato qui, faisant fi de toutes les menaces de punitions sévères, ont recouru à des méthodes ingénieuses pour me faire parvenir des coupures de presse et des informations de toutes sortes. Ils se vengeaient ainsi des abus et des actions immorales du directeur Taboada[53] et du superviseur, le lieutenant Rosabal[54], qui les font travailler du matin au soir à la construction de villas particulières et les tuent de faim par-dessus le marché, gaspillant les fonds de subsistance[55].

Les rôles se sont inversés à mesure que le procès se déroulait : ceux qui étaient venus en accusateurs ressortaient en accusés, et les accusés se convertissaient en accusateurs. On n'a pas jugé là les révolutionnaires : on a jugé à jamais un certain Batista… *Monstrum horrendum*[56] ! Peu importe que ces jeunes gens courageux et dignes aient été condamnés[57] ; demain, le peuple condamnera le dictateur et ses sbires cruels. On les a envoyés à l'île des Pins[58] dont les galeries[59] sont encore hantées de l'esprit de Castells[60] et où les cris de tant de personnes assassinées ne se sont pas encore éteints ; ils sont allés purger là-bas, en une amère captivité, leur amour de la liberté, séquestrés de la société, arrachés de leurs foyers et bannis de leur patrie. Ne croyez-vous pas, comme je l'ai dit, qu'il est difficile et ingrat pour un avocat de remplir sa mission en de telles circonstances ?

À la suite de tant de machinations troubles et illégales, par volonté de ceux qui commandent et faiblesse de ceux qui jugent, me voici donc dans cette petite pièce de l'hôpital civil où l'on m'a conduit pour me juger en catimini, de façon qu'on ne m'écoute pas, que ma voix s'éteigne et que nul n'apprenne ce que je vais dire[61]. À quoi bon cet imposant

Palais de justice où messieurs les magistrats se trouveraient sans aucun doute bien plus à l'aise[62] ? Il n'est pas bon, je vous l'avertis, de rendre justice dans une chambre d'hôpital cernée de sentinelles baïonnette au canon, parce que les citoyens pourraient penser que notre justice est malade… et qu'elle est prisonnière.

Je vous rappelle que vos lois de procédure établissent que le procès doit être « oral et public[63] » ; pourtant, on a absolument interdit au peuple de venir à cette audience. On n'a laissé passer que deux avocats[64] et six journalistes[65] auxquels la censure interdira de rien publier dans leurs journaux. Je constate que je n'ai pour seul auditoire, dans la salle et dans les couloirs, qu'une centaine de soldats et d'officiers. Je vous remercie de l'attention sérieuse et aimable que vous me prêtez ! Si seulement j'avais toute l'armée devant moi ! Je sais qu'elle brûlera un jour du désir de laver la tache terrible de honte et de sang dont les ambitions d'un petit groupe de scélérats ont souillé l'uniforme militaire[66]. À ce moment-là, malheur à ceux qui chevauchent aujourd'hui commodément sur ses nobles tuniques[67]… si tant est que le peuple ne les a pas renversés bien avant !

Je dois dire enfin qu'on n'a laissé entrer dans ma cellule de prison aucun traité de droit pénal. Je ne peux donc disposer que de ce code minuscule[68] qu'un avocat, le courageux défenseur de mes compagnons, Maître Baudilio Castellanos[69], vient de me prêter. On m'a aussi interdit de disposer des ouvrages de Martí : à croire que la censure de la prison les jugeait trop subversifs. Ou serait-ce alors parce que j'ai dit que Martí était l'auteur intellectuel du 26 juillet[70] ? On m'a aussi interdit d'apporter à ce procès le moindre ouvrage de consultation sur n'importe quelle autre matière.

Mais quelle importance ! J'ai au cœur les doctrines du Maître[71] et à l'esprit les nobles idées de tous les hommes qui ont défendu la liberté des peuples[72].

Je ne demanderai qu'une seule chose à la Chambre, et j'espère qu'elle me la concédera en compensation de tous les excès et abus que, accusé privé de la moindre protection des lois, j'ai dû souffrir : que l'on respecte mon droit de m'exprimer en toute liberté. Sinon, même les plus sim-

Livre_Castro_2:Mise en page 1 26/08/2013 15:32 Page 31

ples dehors de la justice ne seraient pas préservés, et le dernier maillon serait fait, plus qu'aucun autre, d'ignominie et de couardise.

J'avoue avoir été déçu. Je pensais que monsieur le procureur nous sortirait une accusation terrible, prêt à justifier à satiété la prétention et les motifs pour lesquels il fallait, au nom du droit et de la justice – mais de quel droit et de quelle justice ? – me condamner à vingt-six années de prison. Mais non : il s'est borné à lire l'article 148 du Code de défense sociale[73] aux termes duquel il réclamait, en plus des circonstances aggravantes, la peine respectable de vingt-six années d'incarcération. Deux minutes me semblent très peu de temps pour réclamer et justifier qu'un homme passe à l'ombre plus d'un quart de siècle[74]. Monsieur le procureur serait-il fâché avec la Chambre ? Car, que je sache, son laconisme contraste carrément en l'occurrence avec la solennité avec laquelle messieurs les magistrats ont déclaré, avec un tantinet d'orgueil, que ce procès-ci était d'une importance extrême, d'autant que j'ai vu certains procureurs s'étendre dix fois plus longtemps pour un simple cas d'héroïne afin de réclamer qu'un citoyen soit condamné à six mois de privation de liberté. Monsieur le procureur n'a pas dit mot pour étayer sa demande. Mais je tiens à être juste : je comprends qu'il est difficile à un procureur qui a juré fidélité à la Constitution de la République[75] de venir demander ici, au nom d'un gouvernement inconstitutionnel, *de facto*, fondé sur de simples statuts[76], sans la moindre légalité et, à plus forte raison, sans la moindre moralité, qu'un jeune Cubain, avocat comme lui, peut-être… aussi décent que lui, soit envoyé en prison pendant vingt-six ans. Mais monsieur le procureur est un homme de talent, et j'ai vu des personnes qui en ont moins écrire de lourds pavés en faveur de cette situation. Comment donc croire qu'il soit si démuni d'arguments qu'il ne puisse défendre ce gouvernement, fût-ce quinze minutes, quelle que soit la répugnance que cela inspire à n'importe quelle personne décente ? Il est incontestable qu'une grande conjuration se profile derrière tout ceci[77].

Messieurs les magistrats, pourquoi tant d'intérêt à me faire taire ? Pourquoi va-t-on jusqu'à renoncer à tout genre de raisonnements pour

n'offrir aucune cible contre laquelle je pourrais décocher mes arguments ? Manquerait-on si complètement de fondements juridiques, moraux et politiques qu'on ne puisse poser sérieusement la question ? Redoute-t-on tant la vérité ? Veut-on donc que je ne parle à mon tour que deux minutes et que je n'aborde pas ici les points qui ont fait perdre le sommeil à certaines gens depuis le 26 juillet ? Le procureur s'étant borné à lire, en guise de réquisitoire, cinq lignes d'un article du Code de défense sociale, l'on pourrait penser que je doive moi aussi me refréner tout autant et me contenter de tourner inlassablement autour tel un esclave attaché à une meule de moulin. Mais je n'accepterai en aucun cas ce carcan, car ce que l'on débat à ce procès est bien plus que la simple liberté d'un individu : on y discute de principes fondamentaux, on y juge du droit des hommes à être libres, on y débat des fondements mêmes de notre existence en tant que nation civilisée et démocratique. Quand je conclurais, je ne veux pas avoir à me reprocher d'avoir laissé passer un principe sans le défendre, une vérité sans la dire, un crime sans le dénoncer.

Le fameux petit article de monsieur le procureur ne mérite pas une minute de réplique. Je me contenterai pour l'instant de livrer contre lui une brève escarmouche juridique, car je tiens à débarrasser la lice de bagatelles pour le moment où je sonnerai la charge contre les mensonges, les faussetés, les hypocrisies, les conventions et les lâchetés morales sans limites sur lesquels se fonde cette comédie grossière que, depuis le 10 mars, voire avant, on appelle à Cuba la justice.

Il est un principe de droit pénal élémentaire : le fait imputé doit s'ajuster exactement au type d'infraction prescrit par la loi. Faute de loi applicable exactement au point controversé, pas d'infraction[78].

L'article en question dit textuellement : « L'auteur d'un fait visant à fomenter un soulèvement de gens armés contre les pouvoirs constitutionnels de l'État est passible d'une peine de privation de liberté de trois à dix ans. La peine sera de cinq à vingt ans de privation de liberté au cas où l'insurrection aurait eu vraiment lieu. »

En quel pays vit donc monsieur le procureur ? Où donc a-t-il vu que nous avons fomenté un soulèvement contre les pouvoirs constitution-